TOTALITARISME ! II



MédiaChartres soutien, plus que jamais, le monde médical.



Depuis les récentes et dernières publications de MédiaChartres, et surtout, face aux « *inattendues* » et nombreuses révélations spontanées les concernant, nous vous donnons rendez-vous le :

lundi 4 Novembre

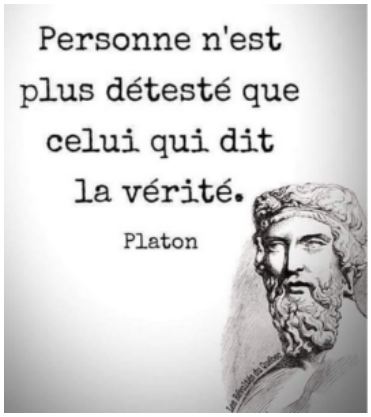
La rédaction



Suite de l'étrange affaire judiciaire de l'ex-référent, de l'association Anticor, pour le département d'Eure et Loir (28).

MédiaChartres, à l'énoncé du verdict du procès en date du **07 derniers,** à contacté l'intéressé par téléphone, afin de refeuillir sa réaction et de la suite qu'il souhaite (éventuellement) donner à un… ***obscure imbroglio, politico/financier.***

Avec sérieux et humour (…) c'est ici https://www.facebook.com/reel/152319333499



Pour rappel : *voici (en partie) se que le maire de Chartres, reproche au référent d'***Anticor** !

: **https://mediachartres.fr/2022/12/14/linfatue-n-1-deure-et-loir/**

: **https://mediachartres.fr/2022/10/07/chartres-les-affaires-a-la-une/**

: **https://mediachartres.fr/2022/01/16/le-pantouflage/**

: **https://mediachartres.fr/2021/10/18/un-vent-de-justice/**

: **https://mediachartres.fr/2023/07/03/why/**



– Un panel d'articles choisit parmi les nombreuses enquêtes, réalisées par les équipes d'investigation, de **MédiaChartres**, toutes ont un point commun… la justice, et plus précisément le **TGI de Chartres**, décrié comme un lieu ou les verdicts ne seraient pas toujours rendus avec « **innocence « et « impartialité » ?** mais influencé […], par des personnes extérieurs (réseaux, clubs, confréries, parquet, magistrats-ex-honoraire, politiques) ?

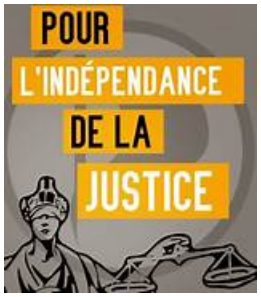


Exemples des plus criants, les affaires : de pédophilies, de maltraitances, de placements et de gardes d'enfants chez leurs bourreaux
https://mediachartres.fr/2023/07/11/grave/

Symboles de reconnaicances des pédophiles







Il y a des années, que l'on parle de « **la séparation des pouvoirs** » (politique/justice), il semble pourtant aujourd'hui que ce microcosme s'entend plutôt bien, ***quand il y tire avantage (s)***.

L'ex-référent Anticor, nous avoue ne pas avoir été surpris par la décision à son égard, « je savait dès mon arrivée, en constatant l'absence des avocats des parties civile, que la messe était dîtes » l'énoncé du verdict a confirmé ma supposition. Un **procès purement politique** qui réussit le tour de passe-passe de réduire (provisoirement) au silence, un « **fouille m…..e** » bien trop perspicace dans sa fonction et beaucoup trop bavard, le maire n'était pas habitué à ça et… ne le supporte pas.

Il fait déposer deux plaintes pour « **chantage** » par ses employés (direct ou indirect), et pour accentuer le rapport de force, s'arrange avec son ami Procureur (de l'époque) pour faire réaliser une audition à… **Orléans** ? , **l'avocat général** évoquant au cour du procès un manque de « **spécialiste** » **au commissariat de Chartres** (les intéressés apprécieront, où pas ?).

INFO PLUS : depuis les deux dépôts de plaintes, le **Directeur de cabinet du maire, a été promu « Directeur de la communication** » de l'ensemble des magazines édités par Chartres et l'Agglomération, certainement le plus qualifié de tous pour ce poste ?, qu'il a de suite accepté en qualité de « **bénévole** » (humour) !

Le maire de la commune de Lèves et Vice-président de la communauté d'agglomération Chartres Métropole, a hérité de providentielles « grosses subventions », pour réaliser des travaux, **accordées par… Chartres Métropole à sa commune […]**

1/ Témoin à la moralité, irréprochable : https://www.lechorepublicain.fr/leves-28300/actualites/deux-non-lieux-et-un-renvoi-devant-le-tribunal-pour-remi-martial-maire-de-leves_14088102/

2/ Une justice pleine de compassion (dans certains cas) : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/la-condamnation-de-remi-martial-maire-de-leves-est-confirmee-en-appel-mais-la-sanction-est-allegee_14374411/

3/ Un passage « obligé » pour asseoir sa notoriété : https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/politique/remi-martial-president-du-groupe-majoritaire-au-conseil-departemental-d-eure-et-loir-travailler-sur-un-projet-commun_13930736/

Preuve que la dévotion et la fidélité, sont toujours payantes, avec certaines personnes.



Mais mauvaise nouvelle pour la « **triade** » locale, **l'Association Anticor a récupéré son agrément**, et **un nouveau référent pour le 28,** devrait être nommé, il va de soit que son prédécesseur tiendra les dossiers, à sa disposition, des ***nuits banches*** pour certains-nes, en perspective, mais pas que !



De continuer, « les principales pièces visant à prouver son innocence, remises à son Avocat, ont toutes disparues, lors du procès (imprimés où enregistrements, des **preuves irréfutables** qui ont toutes été soigneusement écartées **par qui ?**), des pièces essentielles pourtant censées figurer au dossier ? remplacées par « **d'utiles questions** » comme; celles portant sur… son état de santé physique générale ?

La main courante déposé par ses soins, au **commissariat de Chartres, avant les dépôts de plaintes des deux sbires du maire de Chartres** et suite à **l'agression de ce derniers à son encontre** avec menaces physique sur sa personne, et ou figure cette phrase « ***ont va bien s'occuper de vous*** » ?, à elle aussi disparu (et pour cause…) ! Il est également fait allusion, sans aucune preuve, à l'utilisation « **d'un brouilleur d'ondes**« , **mais alors (question), comment le Dircab du maire a t'il réussi à enregistrer ?**



La peur d'éventuelles représailles, à poussé les plaignants à une surprenante demande au **TGI**, qu'il lui soit **INTERDIT** (durant 5 ans) de porter une arme où considérée comme tel (?) Pour lui et l'**article 11 de la Constitution de la République française**, ***la parole et les écrits sont les meilleurs armes***,

interdiction d'être **référent Anticor** durant le même laps de temps (alors que sa lettre de démission **LR/AR** datée du **04/07/2023**) **devait en pratique (elle aussi) figurer au dossier** (?), également condamné à verser des indemnités financières aux 2 plaignants, alors même, que sa situation financière à été divulguée publiquement, y compris à la presse locale, (ne manquait plus, que la fanfare et les majorettes) par le **TGI** et donc, connue (sans contestation possible), **connue des Juges et assesseurs** ?

Autant de zones d'ombres et de dérapages, dans un procès hors du commun, et d'après les sources de **MédiaChartres**, le maire aurait de « **très bons contacts** » (grâce à un Directeur de lieux culturel de la ville), avec la **cour d'appel de Versailles** (sans parler des pantouflards). CQFD

L'ex-référent **Anticor** garde une détermination sans faille, il rappel que **Chartres est le berceau de la résistance en France** grâce au courage exceptionnel d'un homme **– Jean Moulin-,** il souhaite perpétuer son exemple en prenant le statut de » **lanceur d'alerte**« pour continuer ses combats, comme d'autres avant lui (voir ci-dessous).

Une liste, non exhaustive : (cliquer sur les Noms des affaires en **bleu,** pour en savoir plus)

Julien Assange « **à créé Wikileaks**« , **Daniel Ellsberg** « **Pentengon Papers**« , (**en France**) : **Olivier Marleix** » **vente d'Alstom** » **Denis Robert** « **Clearstream**« , **Irène Franchon** « **scandale du Médiator** » **Olivier Thérondel** « **affaire J. Cahuzac**«

Les lanceurs d'alerte, ont fait gagner un temps précieux à la justice, et méritent un minimum de reconnaissance, ils peuvent désormais compter sur de nombreux soutiens.

https://asla.fr/#:~:text=L%E2%80%99Association%20de%20Soutien%20aux%20Lanceurs%20d%E2%80%99Alerte%20(ASLA)%20est%20n%C3%A9e%20en



En France, la loi « **Sapin** » et « **Sapin II** » a renforcé le statut des lanceurs d’alerte.





Au Sénat :

https://www.defenseurdesdroits.fr/la-protection-des-lanceurs-dalerte-en-france-rapport-bisannuel-2022-2023-697#:~:text=Le%20D%C3%A9fenseur%20des%20droits%20publie%20tous%20les%20deux

https://www.senat.fr/lc/lc312/lc312.html

L'ex-référent **Anticor**, est adepte de la **philosophie Asiatique**, et des citations qui l'illustre!



Vouloir donner des leçons de civisme et de démocratie, aux pays totalitaires est une bonne chose, mais la France, en soutenant la gangrène politique, ne ferait-elle pas mieux de commencer à faire appliquer et respecter sa constitution ?

Et de rappeler à tous : https://www.bing.com/videos/riverview/relatedvideo?q=%27article+11+de+la+D%c3%a9claration+de+1789&mid=E53809499014C0B48E62E53809499014C0B48E62&cvid=E61CCBE714F2457A9CECAB2790171549&FORM=VIRE



Martine Leroy